

Rappel du cahier des charges bio

◆ Alimentation produite sur l'exploitation :

Un minimum de **50%** de la ration doit être produit sur l'exploitation.

◆ Incorporation d'aliments de conversion :

L'incorporation d'aliments en conversion (terres conduites en bio depuis au moins 12 mois) est autorisée à hauteur de **30 %** en moyenne sur l'année ou la durée de vie d'un lot d'animaux. Portée à **60 %** si les aliments sont produits sur l'exploitation.



◆ Incorporation d'aliments conventionnels :

Sous dérogation jusqu'au 24/08/2005 et si impossibilité d'approvisionnement en bio : **10 %** de la matière sèche au maximum par an et **25 %** de la matière sèche au maximum dans la ration journalière.

◆ Part des fourrages dans la ration journalière :

Au moins **70 %** de la matière sèche ramenée à **60 %** pendant **3 mois maximum** pour les animaux en période d'engraissement et pour les jeunes animaux en dehors de la part lactée de l'alimentation. L'ensilage d'herbe est limité à **50 %** de la matière sèche. L'ensilage de maïs est limité à **33 %** de la matière sèche.

Stratégies de finition

Plusieurs stratégies de finition des bovins viande peuvent être envisagées dans le respect du cahier des charges des productions biologiques :

◆ une finition rapide, pendant 3 mois maximum avec un G.M.Q. soutenu entre 1 000 et 1 200 g :

- ⇒ la quantité des concentrés distribués chaque jour est limitée à 40 % pendant 3 mois, passé ce délai et si l'animal n'est pas fini, ce pourcentage devra descendre à 30 % ;
- ⇒ les animaux quittent plus rapidement l'exploitation ;
- ⇒ ce régime doit être réservé aux animaux présentant déjà un bon état corporel (note 2) à la mise à l'auge (après le pâturage de printemps par exemple).

◆ Une finition plus lente, pendant environ 6 mois avec un G.M.Q. modéré entre 700 et 800 g :

- ⇒ la quantité des concentrés distribuée chaque jour est limitée à 30 % pendant les 3 premiers mois, elle pourra passer à 40 % les 3 derniers mois ou se maintenir à 30 % en fonction de l'état d'engraissement des animaux ;
- ⇒ les animaux sont présents plus longtemps sur l'exploitation ;
- ⇒ ce régime doit être réservé aux animaux plus maigres à la mise à l'auge (note < 2).

Rations d'élevage

<p>⊗ Vêlage d'hiver : 9^{ème} mois de gestation</p>	<p>8 % de concentré dans la ration journalière 11 kg brut de foin de graminées (à volonté) 130 g de C.M.V. 10-20.</p> <p>✓ selon l'état corporel à l'entrée de l'hiver : + 0,2 kg de céréales + 0,8 kg de féveroles</p> <p>✓ selon l'état corporel à l'entrée de l'hiver : + 1 kg de pois</p>
<p>⊗ Vêlage d'hiver : Lactation</p>	<p>8 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 9,5 kg brut de foin de graminées (à volonté) 4 kg brut de foin de luzerne 1 kg de céréales</p> <p>✓ 13,5 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1 kg de lupin ou de féverole ou de pois 100g de C.M.V. 10-20.</p>
<p>⊗ Vêlage d'hiver : 9^{ème} mois de gestation des primipares</p>	<p>14 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 9 à 10 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1 kg de pois 1 kg de blé 130g de C.M.V. 10-20.</p>
<p>⊗ Vêlage d'hiver : Lactation des primipares</p>	<p>14 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 11 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1,2 kg de lupin 0,8 kg de blé 100 g de C.M.V. 10-20</p> <p>✓ 9 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2 kg brut de foin de luzerne 1 kg de pois 1 kg de blé</p> <p>✓ 11 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2 kg de pois 100 g de C.M.V. 10-20</p>
<p>⊗ Femelles ou mâles nés en hiver de 280 à 350 kg vifs 1^{er} hiver G.M.Q. à 500 g</p>	<p><i>1^{er} hiver ⇒ même conduite génisses élevage ou engrais.</i></p> <p>18 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 5,5 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1,2 kg de pois 50 g de C.M.V. 10-20</p> <p>23 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 3 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2,5 kg de foin de luzerne 1,5 kg de céréales</p>
<p>⊗ Femelles ou mâles nés en hiver de 430 à 480 kg vifs 2^{ème} hiver G.M.Q. à 400 g</p>	<p><i>2^{ème} hiver ⇒ même conduite génisses élevage ou engrais</i></p> <p>13 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 8 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1,2 kg de pois 50 g de C.M.V. 10-20</p> <p>11 % de concentré dans la ration journalière</p> <p>✓ 6 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2 kg brut de foin de luzerne 1 kg de céréales</p>

Rations de finition

<p>⊗ Génisses lourdes de 600 kg, en finition au foin G.M.Q. à 1 000 g</p>	<p>38 % de concentré dans la ration journalière 5 à 6 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2 kg de luzerne déshydratée (23 % de M.A.T.) 3,5 kg de triticale 0,9 kg de lupin ou 1 kg de féverole ou 1,1 kg de pois</p>
<p>⊗ Génisses lourdes de 600 kg, en finition au pâturage G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>26 % de concentré dans la ration journalière herbe à volonté 3 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticale + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticale + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticale + 30 % de pois</p>
<p>⊗ Génisses lourdes de 600 kg, en finition au foin G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>30 % de concentré dans la ration journalière 7 à 8 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1 kg de luzerne déshydratée (23 % de M.A.T.) 3,5 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticale + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticale + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticale + 30 % de pois</p>
<p>⊗ Vaches de réforme, en finition au foin G.M.Q. de 1 000 à 1 100 g</p>	<p>36 % de concentré dans la ration journalière 8 kg brut de foin de graminées (à volonté) 1 kg de luzerne déshydratée (23 % de M.A.T.) 5 kg de mélange fermier 3 types de mélanges ✓ 80 % de triticale + 20 % de lupin ✓ 60 % de triticale + 40 % de féveroles ✓ 50 % de triticale + 50 % de pois</p>
<p>⊗ Vaches de réforme, en finition au pâturage G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>14 % de concentré dans la ration journalière herbe à volonté 2 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticale + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticale + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticale + 30 % de pois</p>
<p>⊗ Vaches de réforme, en finition au foin G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>26 % de concentré dans la ration journalière 11 kg brut de foin de graminées (à volonté) 4 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticale + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticale + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticale + 30 % de pois</p>
<p>⊗ Bœufs de 600 à 1 000 kg vifs, en finition au foin G.M.Q. à 1 200 g</p>	<p>36 % de concentré dans la ration journalière ✓ 5 à 6 kg brut de foin de graminées (à volonté) 3 kg de luzerne déshydratée (23 % de M.A.T.) 4 kg de triticale 0,75 kg de lupin ou de féverole ou de pois</p>

<p>☒ Bœufs de 600 à 1 000 kg vifs, en finition au pâturage G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>29 % de concentré dans la ration journalière herbe à volonté 4 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticales + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticales + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticales + 30 % de pois</p>
<p>☒ Bœufs de 600 à 1 000 kg vifs, en finition au foin G.M.Q. de 700 à 800 g</p>	<p>30 % de concentré dans la ration journalière 8 kg brut de foin de graminées (à volonté) 2 kg de luzerne déshydratée (23 % de M.A.T.) 4,3 kg de mélange fermier 3 types de mélanges équilibrés à 90 g de P.D.I. / U.F. ✓ 84 % de triticales + 16 % de lupin ✓ 76 % de triticales + 24 % de féverole ✓ 70 % de triticales + 30 % de pois</p>

Recommandations

Prévoir une transition alimentaire sur 4 à 6 semaines en augmentant progressivement la quantité journalière de céréales par palier de 0,5 kg maximum tous les 3 à 4 jours, sans dépasser 1 kg par semaine.

Surveiller les animaux en finition pour détecter les éventuels cas d'acidose.

Pour une meilleure efficacité alimentaire, il est préférable de :

- ✓ fractionner la distribution des concentrés en 2 ou 3 repas dans la journée ;
- ✓ faire consommer les céréales en mouture grossière, le lupin en graines entières ;
- ✓ utiliser en mélange avec des céréales, les protéagineux les moins riches en amidon. On préférera le lupin à la féverole et au pois (le plus riche en amidon).

Pour les animaux en finition, il est important de surveiller régulièrement et de manière individuelle l'évolution de leur état d'engraissement pour déclencher la vente au bon moment (note 3).

Surveiller l'état d'engraissement

Pour évaluer l'état d'engraissement d'un animal sur pied, il n'existe pas actuellement d'outil spécifique utilisable par les éleveurs. L'appréciation du gras de couverture par maniement à l'attache de la queue et sur les deux dernières côtes donne une bonne indication de l'état.

La notation de l'état est à faire au bout du premier mois d'engraissement, puis tous les 15 jours. Dès l'obtention de la note 3, l'abattage doit être réalisé dans un délai de 2 semaines.

Grille de l'I.N.R.A.

Etat	Maigre		Moyen		Gras	
	1	2	3	4	5	
Main gauche à l'attache de la queue	Peau tendue Pincement possible	Peau se décolle Léger dépôt identifiable	Peau souple Poignée de gras	Peau souple Bonne poignée de gras	Peau rebondie Pleine poignée de gras	
Main droite à plat sur les deux dernières côtes	Peau tendue Côtes saillantes	Peau souple Côtes encore bien distinctes	Peau "roule" entre la main et l'os Dépression intercostale	Plus de dépression intercostale	Un épais "matelas" recouvre les côtes	